

Une phase d'ajustement sous tension

La phase d'ajustement qui s'est tenue les 12, 13 et 15 juillet derniers s'est déroulée dans un climat pire encore que celui des années précédentes. L'aggravation des conditions d'affectation des TZR ne semblait pas possible, mais c'était sans compter les conséquences des suppressions de postes et de la réforme de la formation des maîtres.

Les supports disponibles pour des affectations en juillet étaient peu nombreux, puisque beaucoup de BMP étaient réservés aux stagiaires lauréats des concours 2011, et que les lycées n'avaient pas encore attribué toutes les heures liées à la réforme (accompagnement personnalisé par exemple).

Après avoir obtenu que le barème et les préférences restent les uniques critères d'affectation en juillet, les élus du SNES ont dû batailler en séance pour obtenir le respect des droits de chacun des TZR de l'Académie. Nous avons fait lever de nombreuses affectations hors préférences et rétabli de nombreux collègues sur l'AFA à laquelle ils avaient droit en vertu de leur barème.

Par ailleurs, cette phase d'ajustement a montré une fois de plus la volonté de la part de l'Administration de rentabiliser les TZR.

Cette année, la DPE a refusé d'affecter les TZR en dessous de leur obligation réglementaire de service (15 heures pour les agrégés, 18 pour les certifiés), y compris pour quelques heures. De nombreux TZR se sont ainsi vu privés des affectations auxquelles ils auraient eu droit, au prétexte que les BMP n'étaient que de 14 ou 15 heures. L'Administration a préféré les laisser vacants pendant l'été, espérant un changement de quantité, et les a attribués à la rentrée, en dehors de tout barème et de tout contrôle des instances paritaires. Cette pratique montre une recherche effrénée de rentabilité, qui a atteint cette année des sommets.

C'est dans cette même optique que le Rectorat a cherché à maintenir le plus possible d'appariements d'établissements, y compris quand ils étaient situés dans des communes lointaines et mal desservies par les transports en commun, et quand le total des heures excédait largement les obligations réglementaires de service. Aux yeux de la DPE, une affectation en collège à Rambouillet couplé à un lycée de Montigny-le-Bretonneux n'a rien de choquant si l'on peut prévoir les emplois du temps en amont...

La rentrée 2011 ou le retour des vieux démons

Autre signe de la dégradation des conditions d'affectation des TZR dans l'académie, nombreux sont les collègues qui souffrent de situations que les revendications du SNES avaient permis d'éviter ces dernières années : TZR de langues affectés en lycées professionnels, pressions du Rectorat pour imposer des affectations à l'année hors-zone pourtant non réglementaires mais difficiles à refuser quand l'IPR insiste, etc. Les couplages de plusieurs établissements combinant collège et lycée étant encore fréquents, les collègues qui subissent ces coups de force de l'Administration hésitent à faire valoir leurs droits, craignant pire en cas de révision de leur affectation. Pourtant, seul un refus collectif de ces abus peut permettre aux TZR de ne pas être considérés comme une main d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Ne restez pas isolés, et contactez la section académique du SNES !

Certifiés titulaires devenus lauréats de l'agrégation : un traitement scandaleux

Les certifiés titulaires du CAPES ayant obtenu l'agrégation (interne ou externe) en 2010-2011 ont eu la désagréable surprise d'apprendre à la rentrée qu'ils n'étaient plus considérés comme des certifiés titulaires de leur ZR, mais comme de nouveaux recrutés et, en tant que tels, affectés sur des supports réservés aux stagiaires. Certains ont donc été affectés en dehors de leur ZR, et parfois même dans un département très éloigné !

Cette situation est inadmissible puisqu'elle est la négation des droits de ces collègues, et qu'elle fait potentiellement d'eux des participants obligatoires au mouvement intra-académique, soumis à extension. Nos interventions ont permis de rétablir la situation des collègues qui nous avaient sollicités. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter.

